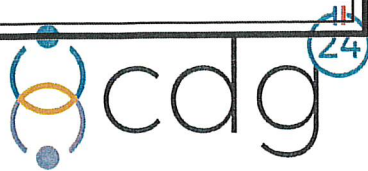


## Arrêté

N° A\_2024\_004 portant nomination des examinateurs et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'admission des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B et la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;  
Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Rédacteurs Territoriaux ;  
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriales ;  
Vu l'arrêté n° 498 du 15 décembre 2022 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2023 ;  
Vu l'Arrêté A\_2023\_021 du 14 février 2023 modifiant l'arrêté n° 498 du 15 décembre 2022 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2023 ;  
Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne A\_2023\_109 du 15 septembre 2023 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2023 ;  
Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne A\_2023\_188 du 29 septembre 2023 modifiant l'Arrêté A\_2023\_109 du 15 septembre 2023 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2023 ;  
Vu son arrêté A\_2023\_144 en date du 29 août 2023 établissant la liste des candidats admis à concourir à ces concours ;  
Vu son arrêté A\_2023\_161 en date du 15 septembre 2023 portant nomination des concepteurs de sujet et correcteurs des copies des épreuves d'admissibilité ;  
Vu son arrêté A\_2023\_148 en date du 29 septembre 2023 modifiant l'arrêté A\_2023\_144 en date du 29 août 2023 établissant la liste des candidats admis à concourir à ces concours ;  
Vu la liste établie par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne en date du 7 décembre 2023 fixant les membres des jurys et correcteurs autorisés à participer aux concours et examens organisés par le C.D.G.24 ;



## Arrête

### Article 1

Les épreuves d'admission des concours externe, interne et 3ème concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe se dérouleront dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 7, 8, 12, 13, 14, 14, 15 et 16 février 2024, approximativement entre 9 heures 30 et 17 heures.

### Article 2

Sont nommées en qualité d'examineurs des épreuves orales d'admission les personnes suivantes :

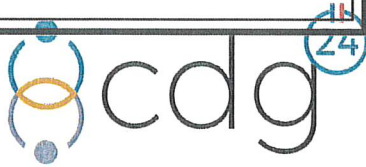
#### Collèges des élus locaux :

- Madame Nadine HERMAN-BANCAUD (Maire de Nontron) ;
- Monsieur Jean-Marc GOUIN (Président de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord) ;
- Monsieur Jean-Michel SAUTREAU (Maire de La Roche-Chalais) ;
- Madame Sylvie HUSSON (Adjointe au maire de Domme) ;
- Madame Françoise DECARPENTRIE (Maire de Négrondes) ;
- Monsieur Christophe CATHUS (Maire de Calès) ;
- Monsieur Olivier CHABREYROU (Conseiller Départemental) ;
- Madame Stéphanie QUIVIGER (Adjointe au maire de Ménesplet) ;
- Madame Michèle FAURE (Maire de La Coquille) ;
- Madame Evelyne ROUX (Maire de Savignac-les-Eglises) ;
- Madame Francine BERNARD (Maire de Etouars) ;
- Monsieur Thierry CIPIERRE (maire de Coulounieix-Chamiers).

#### Collège des personnes qualifiées :

- Madame Isabelle BONNET (directrice générale des services à la mairie de Saint Astier) ;
- Monsieur Laurent URDIALES (directeur général adjoint à la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux) ;
- Madame Fabienne CASSÉ (directrice générale des services à la mairie de Neuvic) ;
- Monsieur Jean-Baptiste CHAMOUTON (directeur général des services à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois) ;
- Monsieur Florent BOUYNET (chef de bureau en charge des SAAD au Conseil Départemental de la Dordogne) ;
- Madame Francine BIGEAT (secrétaire aux mairies de Châtres et Villac) ;
- Madame Sandra SOURMAY (adjointe au directeur des ressources humaines à la mairie de Périgueux) ;
- Madame Rachida FRIOUA (directrice des ressources humaines à la mairie de Bergerac) ;
- Madame Sylvie JOUGLET (chef de bureau au Conseil Départemental de la Dordogne) ;
- Madame Delphine ESLAN (directrice générale des services à la Communauté de Communes Vallée Dordogne Foret Bessede) ;
- Madame Marine MAXHEIM-MALARD (directrice générale des services à la mairie de Sanilhac) ;
- Monsieur Philippe LAPORTE (directeur général des services à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise) ;
- Madame Sarah FABIEN (secrétaire générale à la mairie de Coursac) ;
- Madame Clothilde LAFAYE (directrice générale des services à la mairie de Ribérac) ;
- Madame JOSEPH Elise (directrice générale adjointe à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise) ;
- Monsieur Nicolas ARHEL (directeur général des services à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort) ;



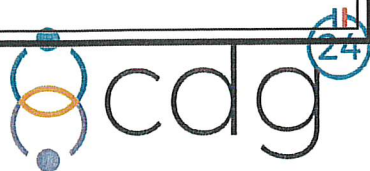


- Madame Nelly RODRIGUEZ (directrice de cabinet à la mairie de Bergerac) ;
- Madame Charline GOUBIER (directrice générale des services à la mairie de Montpon-Menesterol) ;
- Madame Séverine PAUL (directrice adjointe des ressources humaines au Conseil Départemental de la Dordogne) ;
- Monsieur Christophe ROCHER (directeur général des services à la mairie de Bergerac) ;
- Madame Pascale PORTE (retraîtée de la fonction publique territoriale).

Collège des fonctionnaires territoriaux

- Madame Valérie LEMIRE (directrice générale des services à la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre) ;
- Monsieur Nicolas VITEL (directeur général des services à la mairie de Chancelade) ;
- Madame Coralie SAUTIER (directrice générale des services à la communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord) ;
- Monsieur Ardéoin BOUCHEKIF (représentant délégué du C.N.F.P.T et Directeur Général des Services à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme) ;
- Madame Nathalie LE LOUARN (directrice des ressources humaines à la mairie de Nontron) ;
- Madame Sandrine GUIONIE (directrice générale adjointe à la mairie de Boulazac-Isle-Manoire) ;
- Madame Céline MANIERE (secrétaire générale à la mairie d'Eymet) ;
- Madame Florence GIBILY EMPEYROU-ARRUHAT (responsable du service financier à la mairie de Bergerac) ;
- Madame Françoise SENRENT (directrice de la Communauté de Communes du Pays de Fenelon) ;
- Madame Charlotte BRUS (directrice de la mairie de Mussidan) ;
- Madame Samia ELYAMANI (responsable du service des sports à la mairie de Bergerac) ;
- Madame Carine RIGAUD (responsable du service financier à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois) ;
- Madame Marion CORNILLE (attachée principale à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise) ;
- Monsieur Eric LAFON (secrétaire général à la mairie de Vergt) ;
- Madame Laurence DEBAT (directrice générale adjointe à la mairie de Boulazac-Isle-Manoire) ;
- Madame Coralie HESELTINE-SANTOS (responsable des ressources humaines à la Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord) ;
- Monsieur Ludovic DUMAS (responsable du pôle éducation et centres sociaux à la mairie de Bergerac) ;
- Monsieur Olivier NICAUD (directeur général des services à la mairie de Trélissac) ;
- Madame Céline CHAMINADE (secrétaire générale à la mairie de Lanouaille) ;
- Monsieur Sébastien CATTAI (directeur général des services à la mairie de Coulounieix-Chamiers) ;
- Madame Elise GEORGE (responsable des ressources humaines à la mairie de Chancelade) ;
- Monsieur Christophe ROMIEU (directeur des ressources humaines à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise) ;
- Madame Anne-Marie LOCHOU (directrice générale des services à la mairie de Champcevinel).

En cas d'empêchement d'un des examinateurs, Monsieur Perea, Madame Isabelle Dubec, Madame Roussillon, Monsieur Gregoire, Madame Maziere-Serre, Madame Imberty, Madame Pauly pourront être désignés par le Jury pour le remplacer.



Madame Herman-Bancaud et Monsieur Latioui, respectivement Présidente du Jury et représentant du personnel, seront chargées du contrôle du respect d'équité entre les candidats et de la bonne application du cadrage des épreuves auprès des différents groupes d'examineurs.

### Article 3

Après affichage dans les locaux et publication sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Dordogne ;
- aux Centres de Gestion partenaires.

### Article 4

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.  
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication  
-transmis le 26/01/2024  
-affiché le 26/01/2024

Fait à Marsac-sur-l'Isle,  
le 15 janvier 2024  
Le Président,



Laurent PEREA